

Assurer son instrument, ce n'est pas obligatoire : c'est tout simplement essentiel !

Le budget d'achat des instruments est conséquent pour les familles, alors quand arrive un accident parfois sans tiers, il n'est pas évident d'avoir à payer les coûts de réparations voire de remplacement de l'instrument.

Mais comment s'y retrouver dans les différentes propositions existantes : extensions de la multirisque habitation, assurances scolaires et extrascolaires ou assurances spécialisées ?

Pourquoi assurer son instrument ?

Les instruments ne sont pas des biens comme les autres : ils sont fragiles, soumis à de nombreux risques liés à leur utilisation et leur transport, d'autant plus qu'ils sont parfois manipulés par des artistes en herbe pas toujours attentifs... et parfois maladroits ! Et même lorsqu'il s'agit d'instruments d'études, leur valeur n'est jamais anodine pour le budget familial.

Plus que les biens que l'on assure couramment dans le cadre de sa « multirisques habitation », l'instrument est susceptible d'être irrémédiablement abîmé par l'accident : même réparé, il ne retrouvera pas toujours la qualité qu'il avait auparavant.

Florilège de situations vécues : une contrebasse déposée au sol pendant l'orchestre et qui se renverse sur le chevalet, un violoncelle posé contre un mur qui tombe au sol, un bec de saxophone sur lequel un camarade s'assied, une flûte subtilisée dans le métro, un archet mal tenu dans un déplacement entre deux salles et qui accroche un encadrement de porte, une guitare dans laquelle un élève se prend les pieds (et finit par les y poser...) etc.

Faut-il prendre une assurance spécifique pour les instruments ?

Voici un tableau récapitulatif des différents types de propositions les plus courants auxquelles vous pouvez être confronté :

Type d'assurance	Points d'attention	Avantages	Inconvénients	Conclusion
Multirisques habitation	Intégrer la valeur dans le patrimoine assuré ; vérifier que les instruments sont couverts hors domicile (et comment) ; vérifier que la franchise n'est pas supérieure à la valeur de l'instrument.	Facilité de mise en œuvre ; surcoût nul ou très réduit.	Méconnaissance de ce type de biens : demandes fréquentes d'expertises et confiance réduite envers les professionnels ; application de coefficient de vétusté ; pas de prise en compte de la dépréciation.	A réserver aux instruments restant au domicile et peu sensibles à une dépréciation en cas de sinistre (piano par exemple).
Assurance scolaire et extrascolaire	Vérifier que les instruments sont couverts dans toutes situations (trajets, conservatoire, stages); les déclarer spécifiquement ; se faire confirmer la prise en charge d'instruments loués.	Facilité de mise en œuvre ; coûts généralement raisonnables voire attractifs.	Méconnaissance de ce type de biens ; demandes fréquentes d'expertises et confiance réduite envers les professionnels d'où des délais importants d'accord pour les travaux et les remboursements ; franchise fréquente ; pas de prise en compte de la dépréciation.	Possible pour les instruments de faible valeur, mais après vérification attentive de la couverture notamment pour les vols ou les sinistres sans tiers.
Assurance spécialisée	Déclarer les instruments spécifiquement, bien vérifier les clauses d'exclusion des garanties vol.	Une assurance spécifique, interlocuteurs compétents, une mise en œuvre généralement simple et rapide, prise en compte de la spécificité des instruments, couverture du risque de dépréciation. Qualité du service en cas de sinistre.	Parfois des tarifs élevés pour les instruments d'étude ; franchise possible.	A conseiller pour tout type d'instrument dès que l'utilisateur devient autonome et se déplace avec et utilise régulièrement son instrument.

Avec le recul, et diverses déconvenues vécues par les familles ces dernières années notamment dans des situations d'accident au conservatoire, à l'orchestre ou dans les transports, FUSE vous recommande donc de passer par une assurance spécialisée. En effet, celle-ci offre des garanties de sérieux et évite bien des mauvaises surprises au moment de l'accident ; cependant les tarifs proposés sont parfois élevés au regard de la valeur de l'instrument.

L'offre FUSE : une assurance spécialisée réservée aux adhérents

C'est pour cette raison que FUSE a travaillé avec le courtier en assurances Verspieren afin de vous proposer une assurance instrument à tarif maîtrisé et adaptée à toutes les situations : instruments d'études ou déjà professionnels, jeunes élèves ou adultes plus « responsables », dans les transports ou en stage etc.

Verspieren est bien connu et apprécié des professionnels musiciens et luthiers pour la qualité de son service, son sérieux et sa réactivité. La responsable du dossier instrument de musique l'est depuis plus de 10 ans : c'est une garantie de compétence et l'assurance que chaque sinistre sera suivi avec attention et efficacité. Mais de fait, les tarifs publics proposés le rendaient difficilement accessible pour les élèves et les étudiants.

Grâce au contrat Harmonie élaboré par et pour Fuse, vous avez accès à un service de très haute qualité, à prix maîtrisé, y compris pour les instruments d'étude.

Pour vous aider à y voir plus clair dans le maquis des propositions, voici quelques exemples de cotisation pour des instruments en propriété, tarif Europe et avec garantie vol. Dans le cas d'instruments de location de moins de 5 000 €, les tarifs peuvent être les mêmes, mais pas les garanties (prise en charge de la dépréciation notamment).

Exemple de coûts (Europe - avec garantie vol)	Mutuelle des musiciens <i>tarifs publics</i>	AON Cabinet Leroy <i>tarifs publics*</i>	MAE **	MAE ** <i>déjà adhérent</i>	Verspieren <i>tarifs publics</i>	Verspieren contrat FUSE
Guitare 750 €	30 €	75 €	21 €	19 €	74 €	27 €
Violoncelle 1 500 €	38 €	75 €	30 €	27 €	74 €	34 €
Flûte 5 000 €	91 €	95 €	93 €	84 €	85 €	83 €
Basson 8 500 €	128 €	163 €	-	-	153 €	120 €
Violon 20 000 €	221 €	340 €	-	-	274 €	197 €
Famille avec flûte, guitare et violoncelle (valeurs ci-dessus)	159 €	133 €	144 €	130 €	159 €	113 €

* France uniquement ** Les contrats MAE ne garantissent pas la perte de valeur et un coefficient de vétusté peut être appliqué

Evidemment, les garanties proposées ne sont pas exactement identiques, mais assez proches pour permettre une comparaison : assurances tous risques y compris vol (sous conditions en véhicule et pour les « disparitions »), comprenant les étuis et housses, intégrant (partiellement) les frais d'acheminement et de location en cas de sinistre ; selon les formules, il y a application de franchise ou non.

Pour résumer : le contrat Harmonie pour tous les instruments de la famille

- Prime calculée sur la **valeur totale des instruments** de la famille pour bénéficier de la dégressivité des tarifs ;
- Tarifs identiques pour **tous les instruments** pour globaliser l'ensemble du parc familial ;
- **Tous risques** couverts y compris chute, choc, bris, vol en véhicule etc. ;
- Remboursement rapide, **sans franchise**, sur devis ;
- **Pas d'avance de fonds** à faire en cas de sinistre : l'assureur rembourse directement au luthier ou au réparateur les frais engagés ;
- Et surtout **une interlocutrice Verspieren spécialisée** dans les instruments de musique, expérimentée et compétente: pas de fausses notes dans le traitement des dossiers.

Vous souhaitez souscrire une assurance Harmonie pour vos instruments : consultez le mode d'emploi et demandez un formulaire.